

Le Hézo : entre marais et Golfe du Morbihan



Une randonnée proposée par FLOCH

Petite balade familiale entre des anciens marais salants, constituant actuellement une réserve ornithologique, et le fond du Golfe du Morbihan.

Durée	1h 40	Difficulté	Facile
Distance	5,80 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	6 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	6 m	Commune	Le Hézo (56450)
Point haut	9 m	Région	Golfe du Morbihan
Point bas	1 m		



Trace n° 138527

Description

Accès : au rond-point du Hézo quitter la D780 menant à [Sarzeau](#) pour prendre à droite la direction du bourg du Hézo. Le traverser, dépasser l'ancien moulin à marée et se garer à droite près des tables de pique-nique.
(D/A) Reprendre à gauche la route sur quelques mètres puis tourner à gauche sur la digue.

Balisage GR®34 : Blanc et Rouge

Suivre cette digue empierrée qui sépare les anciens marais salants de la vasière. Cette zone est devenue un espace protégé pour les oiseaux. Au bout de la digue, poursuivre en front de mer et rejoindre la Route du Passage.

Sans balisage

- (1) L'emprunter à gauche et au premier carrefour avec une croix sur la droite, s'engager à gauche sur la route menant à le Pusmen.
- (2) Après les habitations, tourner à gauche pour suivre le chemin qui borde le marais.

__Balisage GR®34 : Blanc et Rouge__

Rejoindre la digue puis la retraverser sur la droite, et gagner la route de départ.

Tourner à gauche, dépasser l'ancien moulin à marée transformé en habitation.

- (3) S'engager à gauche sur le sentier côtier et le suivre jusqu' à la rencontre avec une rue qui tourne à droite. Dépasser l'église en négligeant la rue sur la droite.

- (4) Tourner à gauche et poursuivre par le sentier côtier pour gagner la Pointe de la Garenne : vue sur la Presqu'île de [Séné](#).

Continuer et effectuer la petite boucle de Corn er Vechen. Poursuivre vers le Sud-Est et rejoindre une route où l'on quitte le GR®.

Sans balisage

- (5) Virer à droite puis de nouveau à droite pour rejoindre le bourg du Hézo.

- (6) Dépasser une fontaine sur la droite et, au niveau de l'église, prendre la petite route à gauche. Continuer, dépasser le cimetière à main gauche et l'ancien moulin à droite et rejoindre le départ du sentier côtier emprunté à l'aller

Poursuivre au Sud, longer l'Étang du Hézo situé à gauche et aboutit au point de départ (D/A).

Informations pratiques

Tables de pique-nique au point de départ.

L'Office de Tourisme de la Presqu'île de Rhuys distribue gratuitement un plan très intéressant qui complète bien la carte IGN.

La durée du parcours ne tient bien sûr pas compte du temps que l'on peut passer à observer les oiseaux.

Penser à prévoir plus large.

Attention : circuit potentiellement boueux en hiver.

À voir

Observation d'oiseaux dans les anciens marais : héron et aigrettes en permanence, autres espèces selon la période.

Vues sur le Golfe du Morbihan : paysage changeant au gré de la marée.

Maison du cidre : [Musée du cidre](#)

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-le-hezo-entre-marais-et-golfe-du-morbihan/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

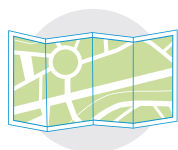
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



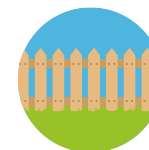
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



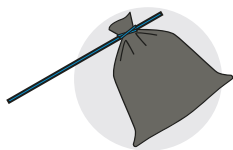
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.